

DEL2024\_05\_088

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 29  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois mai, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 mai 2024.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Halima BOUKREDINE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), Mme Isabelle TERREN (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **ACQUISITION AMIABLE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 8 AVENUE DES ACACIAS, CADASTRÉE A 586 POUR MONTANT DE 1 760 €**

#### ***Sur proposition de Alain SCHUMACHER.***

L'État est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 586 située 8 avenue des Acacias, d'une surface de 13 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle, faisant partie des délaissées du projet autoroutier A87, est comprise dans le tènement foncier qui permettra d'accueillir le futur EHPAD et les services de soins de suite, en lieu et place du site des Ormes.

La parcelle ayant été déclassée du domaine public par les services de l'État, la Ville de Montfermeil peut l'acquérir afin de pouvoir maîtriser le tènement foncier susvisé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Montfermeil, approuvé par délibération du Conseil de Territoire Grand Paris Grand Est le 28 février 2017 et modifié par délibérations du Conseil de Territoire,

DEL2024\_05\_088

Vu le tènement foncier nécessaire pour accueillir le futur EHPAD et les services de soins de suite, en lieu et place du site des Ormes,

Vu la nécessité d'acquérir la parcelle A n°586 appartenant à l'État, pour un montant de 1760 €,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 6 novembre 2023,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle finalisera la maîtrise du tènement foncier susvisé,

Considérant l'intérêt que représente cette propriété pour la commune.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'acquérir le bien appartenant à l'État, sis 8 avenue des Acacias, cadastré section A n°586, pour un montant de 1 760 € et libre à la vente.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout autre document y afférent.
3. De dire que la dépense est prévue au budget.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montfermeil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montfermeil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 27/05/2024  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 27/05/2024  
Montfermeil, le 27/05/2024  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

